

Complément à la prise de position : état au 20 mars 2009

Crise financière

I. Exigences de l'usam

Organisation faïtière des PME, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 280 associations et quelque 300 000 entreprises. En tant que numéro 1 des PME helvétiques, elle s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

A ce titre, l'usam

- exige, vu la dégradation de la situation économique, qu'aucune dépense étatique supplémentaire ne soit prévue en dérogeant au cadre fixé sur le frein à l'endettement mais que l'on procède à une diminution des charges administratives et fiscales.
- exige que l'Etat n'accorde plus aucune mesure de soutien comme celle octroyée à l'UBS, à moins qu'une faillite ne menace d'avoir de graves répercussions et de provoquer un effet boule de neige sur l'ensemble de l'économie suisse ;
- exige qu'en cas de soutien étatique aux entreprises, ce ne soit pas l'Etat mais la FINMA qui exerce un contrôle renforcé sur la politique commerciale et salariale ;
- exige qu'au moins un membre du conseil d'administration de la FINMA occupe une fonction dirigeante dans une PME afin que ledit conseil ne soit pas constitué uniquement de personnes proches de la place financière.
- exige que le Conseil fédéral n'abandonne pas le secret bancaire mais qu'il adapte ses pratiques en fonction des standards de l'OCDE relatifs à l'entraide administrative en matière fiscale et qu'il remplisse ainsi les conditions requises pour que la Suisse ne figure pas sur une « liste noire » des paradis fiscaux.

II. Remarques liminaires

Dès l'éclatement de la crise financière en automne 2008, l'usam a immédiatement réagi et publié, le 28 novembre 2008 déjà, une première prise de position formulant quatre exigences principales. A chaque nouvelle évolution, l'usam s'est rapidement et fermement positionnée. Ci-après une liste des prises de position les plus importantes :

- Communiqué de presse de l'usam du 16.10.08 « Hilfe für UBS nicht auf Kosten der KMU »
- Article de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam, dans la *NZZ* du 29.10.08 « KMU nicht wegen Finanzkrise bestrafen »
- Communiqué de presse de l'usam du 12.11.08 « Mesures de stabilisation: l'usam salue la voie empruntée par le Conseil fédéral »
- Prise de position de l'usam, de IG Freiheit et du Liberales Institut du 1.12.08 « Saisir la crise comme une opportunité : renforcer la place financière et industrielle suisse ».
- Interpellation Edi Engelberger du 16.12.08 « La crise financière et les PME »

- Communiqué de presse de l'usam du 10.02.09 « Système de rémunération incompréhensible de l'UBS : les PME veulent avoir leur mot à dire »
- Communiqué de presse de l'usam du 11.02.09 « Oui aux commandes publiques – non à la stabilisation structurelle »
- Article de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'usam, dans le *HandelsZeitung* du 11.2.09 « Je mehr Freiraum, desto grössere Chancen für KMU »
- Rencontre de l'usam avec la presse le 26.02.09 « Analyse de la situation politico-économique telle qu'elle se présente pour les PME »
- Communiqué de presse de l'usam du 13.03.09 « Das Bankkundengeheimnis muss bestehen bleiben »
- Article de Rudolf Horber, chef économiste à l'usam, dans la *NZZ* du 21.03.09 « KMU administrativ und fiskalisch entlasten »

Tous ces documents peuvent être consultés sur la page d'accueil de notre site www.sgv-usam.ch. La dégradation de la situation économique et la pression massive de l'étranger sur le secret bancaire soulèvent aujourd'hui cinq nouvelles questions sur lesquelles l'usam prend position comme suit.

III. Appréciation

1. Troisième paquet conjoncturel

Même si la situation économique devait encore se dégrader, nous maintenons la position que nous avons défendue jusqu'ici contre l'introduction d'un troisième programme conjoncturel mais en faveur de mesures visant à réduire les charges administratives et fiscales et à garantir l'octroi de crédits aux PME à des conditions raisonnables. Les arguments invoqués par l'usam restent inchangés : plus la situation économique est critique, plus la politique de mise en confiance, offrant plus de libertés et de moyens aux entrepreneurs et aux consommateurs, est importante. Avenir Suisse conforte la position de l'usam dans sa nouvelle étude intitulée « Mesures de la politique budgétaire contre la crise. Potentiel, limites et risques » : « Un grand nombre de raisons plaident contre une politique budgétaire active et discrétionnaire en Suisse, à commencer par la taille limitée du marché intérieur et, en fin de compte, la grande influence qu'exercent déjà les pouvoirs publics dans notre économie de marché. On est fondé à penser que les programmes de stabilisation conventionnels ne produisent qu'un petit effet et que le rapport coût/utilité de ce type de mesures n'est pas optimal. » L'usam a soutenu l'octroi de crédits supplémentaires décidés dans le cadre des deux premiers programmes conjoncturels, car ils entraient dans le cadre du frein à l'endettement et pouvaient être rapidement débloqués.

2. Soutien étatique à d'autres grandes entreprises en danger

L'Etat ne devrait en principe pas assumer les risques entrepreneuriaux : la société ne profite pas non plus de ces bénéfices. Dans les cas où des risques systémiques résident, c'est-à-dire là où l'on peut redouter des répercussions catastrophiques avec un effet boule de neige, une intervention peut être justifiée, comme cela était le cas pour l'UBS. Il est toujours difficile de distinguer entre « la théorie pure » (la non-intervention) et les nécessités de la politique sociale (une intervention étatique). Chaque nouveau cas devrait être considéré séparément. Les PME s'étonnent de voir l'Etat contraint de soutenir de grandes entreprises mal gérées et qui, en plus, ont versé des salaires fantaisistes à leurs top managers, alors qu'elles mêmes ne peuvent attendre aucune aide étatique – ce qui est tout à fait normal dans une économie de marché libre. Les résultats d'une politique de conservation des structures n'ont encore jamais mené à des résultats satisfaisants (l'industrie horlogère et l'agriculture en sont de très bons exemples).

3. Contrôle des entreprises bénéficiant du soutien de l'Etat

Si des entreprises ne peuvent plus subsister sur le marché libre et que l'Etat – autrement dit les contribuables – doit intervenir, alors les règles du jeu devraient être en principe comparables à celles des entreprises proches de la Confédération. Cela est particulièrement vrai pour la politique salariale. Tout le reste est politiquement inacceptable et constitue une inégalité de traitement face aux entreprises se trouvant dans une situation identique. Ce n'est cependant pas l'Etat qui devrait assumer ce contrôle mais la FINMA, comme le Conseil national l'a décidé par 104 voix contre 81, le 9 mars 2009 en acceptant la mention de la commission de la CER du Conseil national. A ce propos, le rôle tenu par la FINMA jusqu'à ce jour doit être considéré d'un œil critique : malgré les pertes records et la suppression d'emplois, elle a approuvé l'octroi des bonus par l'UBS, ce qui lui a valu les critiques de l'usam.

4. Composition de la FINMA

Il s'est avéré fâcheux que les membres de la FINMA soient tous proches de la place financière et qu'il leur ait donc manqué la distance critique nécessaire. C'est pourquoi l'usam exige une nouvelle fois qu'au moins un membre du conseil d'administration de la FINMA occupe une fonction dirigeante dans une PME comme le président de l'usam Edi Engelberger l'a demandé dans sa motion. Le Conseil fédéral a refusé cette motion le 9 mars 2007 avec des arguments peu convaincants. C'est pourquoi l'usam recommande vivement au Parlement d'accepter la motion et de changer la composition de la FINMA aussi vite que possible.

5. Avenir du secret bancaire

Un assouplissement du secret bancaire n'est pas dans l'intérêt des PME car il aurait pour conséquences un affaiblissement de la place financière suisse avec des répercussions négatives sur le marché de l'emploi mais aussi sur l'octroi de crédits aux PME. Par conséquent, l'usam soutient la position de l'Association suisse des banquiers SwissBanking, dont les arguments pertinents sont répertoriés sur leur site internet (voir www.swissbanking.org). Que la Suisse soit soumise à des règles plus sévères que des pays comme la France ou la Grande-Bretagne qui possèdent aussi leurs propres paradis fiscaux, est inacceptable. Les causes de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale sont les mêmes que pour le travail au noir : des charges fiscales trop élevées pour les entreprises et les particuliers, grevant en particulier les gros bénéficiaires et les hauts revenus aux Etats-Unis et dans différents états européens. Toutefois, il faut absolument éviter que la Suisse soit inscrite sur une « liste noire » des paradis fiscaux, car cela pourrait nuire à notre place financière et par là même, à notre économie. C'est pourquoi l'usam soutient les décisions du Conseil fédéral du 13 mars 2009 en matière fiscale, en faveur du maintien du secret bancaire tout en adoptant les standards de l'OCDE relatifs à l'entraide administrative. L'usam attend toutefois du Conseil fédéral qu'il ne fasse pas d'autres concessions et que cette décision soit maintenant défendue avec détermination.

IV. Conclusion

L'usam défend la position du Conseil fédéral adoptée jusqu'ici pour surmonter la crise économique et met en garde contre une agitation à outrance et un activisme irréfléchi. Pour soutenir la conjoncture, il est bien plus important d'alléger les charges administratives et fiscales ou encore d'introduire des incitations fiscales. Par conséquent, l'usam refuse un troisième programme conjoncturel dans la mesure où il entraînerait une augmentation de la quote-part de l'Etat. De plus, intervenir auprès d'entreprises menacées d'effondrement n'est envisageable que si les dégâts occasionnés étaient inacceptables pour l'ensemble de l'économie ; dans ce cas, la FINMA devrait établir des règles du jeu comparables à celles appliquées aux entreprises proches de la Confédération. En outre, l'usam exige qu'un représentant des PME siège au sein de la FINMA. Enfin, l'usam soutient les décisions du Conseil fédéral du 13 mars 2009, en faveur du maintien du secret bancaire tout en adoptant les standards de l'OCDE relatifs à l'entraide administrative en matière de fiscalité.

Berne, le 20 mars 2009

Responsable du dossier

Rudolf Horber, chef économiste usam

Téléphone 031 380 14 34, e-mail r.horber@sgv-usam.ch